

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 septembre 2011**

---

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GUICHON, LAPALUD, MANGUELIN, MILLET, GENIN, Mmes BOUVET, GUYENNET, BURDET, CORNET, COTTE, CAMPANT (Arrivée à 21H25)

**Excusé**: Eric VIALON

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean Claude MASSARD

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le procès verbal du conseil municipal du 4 juillet 2011

**DROIT DE PREMPTION URBAIN :4 dossiers**

-Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur les ventes citées ci-dessous :

-Vente d'un bien bâti situé 67, lotissement de la gare cadastré A848 d'un montant de 230500,00 Euros

-Vente d'un bien bâti situé Aux Chaffangères cadastré B 652 715 716 d'un montant de 115000,00 Euros

-Vente d'un bien bâti situé route de saint Nizier le Desert cadastré A846 pour un montant de 191300,00 Euros

-Vente d'un bien non bâti situé Etang de Marlieux Route de la Mitaine cadastré A 1255 pour un montant de 58500,00 Euros

**LOGEMENT COMMUNAL**

Logement Gendarmerie : Monsieur le Maire informe le conseil que la révision du loyer de la caserne de gendarmerie de Marlieux est arrivée à échéance soit le 1<sup>er</sup> aout 2011 et rappelle le montant de la location soit 37 300,00 Euros.

Il donne lecture de l'avis établi par les services fiscaux en fonction de l'évolution du marché locatif du secteur fixant le montant du loyer à la somme de 38 720,24 Euros à compter du 1<sup>er</sup> Aout 2011 pour une durée de trois ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le nouveau loyer, autorise le Maire à signer le nouveau bail.

Logement Mickael COLLADO :

Mickael Collado a informé la Mairie de son départ du logement communal situé 131, place du marché qu'il occupe depuis 2004.

La Commission bâtiments se réunira pour étudier les travaux éventuels à effectuer avant sa remise en location le 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**ECOLE-OUVERTURE DE LA 7<sup>ème</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'ouverture de la 7<sup>ème</sup> classe et donne lecture de la répartition des classes pour les 173 élèves.

Le maire a assisté à la réunion de rentrée des enseignants, rentrée qui s'est effectuée dans de bonnes conditions.

Il demande aux conseillers concernés de prendre note des dates des futurs conseils d'école :

Les Mardis 18 Octobre -28 février -19juin à 20 heures.

Il informe également que le terrain derrière l'école maternelle a été fini de nettoyer par l'entreprise Rude après le gros travail fait par les parents bénévoles. Mais afin qu'il ne reste plus aucune racine de bambous il serait souhaitable que quelques parents prennent le temps d'enlever les racines restantes. Muriel Pipaz sera avertie de cette demande.

Pierre Millet demande à ce que Mickael surveille régulièrement le terrain pour éviter une repousse des bambous. Monique Cornet demande si les enfants pourront accéder à ce terrain. Une fois le terrain propre les enfants pourront bénéficier de place supplémentaire pour jouer.

Pour information : l'effectif de Saint Jean de Bosco est de 129 élèves dont 10 sont domiciliés à Marlieux.

## **RAPPEL** de quelques statistiques

	<b>Marlieux</b>	<b>La Chapelle du Chatelard</b>	<b>Saint Germain sur Renom</b>
Ecole maternelle 2011	50	13	6
Ecole Elémentaire 2011	77	20	7
<b>Total Ecoles 2011</b>	<b>127(73.41%)</b>	<b>33(19.08%)</b>	<b>13(7,51%)</b>

## **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

La bibliothèque de Marlieux étant municipale et non associative il y a lieu de se mettre en conformité avec la loi.

Après renseignements pris auprès du trésorier, il est nécessaire de mettre en place une régie de recettes.

Un état des lieux a été demandé aux responsables bénévoles de la bibliothèque.

Le Conseil Municipal vote l'augmentation de l'adhésion elle passe de 8 euros à 9 euros par année par famille.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE –DOMBES**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales la commune de Saint Paul de Varax et la Commune de Mionnay demandent à se retirer de la Communauté de Communes Centre Dombes.

Il donne lecture de leur courrier respectif dans lequel elles motivent leur décision. Un débat s'instaure et Monsieur le Maire demande de voter pour le maintien ou non de ces deux communes au sein de la CCCD.

A l'unanimité 14 PRESENTS 14 POUR, le Conseil municipal refuse le départ de ces deux communes.

Un courrier explicatif sera envoyé au Préfet.

Le Maire informe le Conseil que la déchetterie de Villars les Dombes ouvrira ses portes le 2 janvier 2012.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Demande de l'équipe enseignante de prévoir une personne pour la surveillance des petits entre 13H30 et 15 heures afin de permettre le décloisonnement. (Coût de cet emploi environ 2200 Euros charges patronales comprises).

Monsieur Millet prend la parole et demande à ce qu'une réunion de la commission emploi soit programmée. Elle aura lieu le lundi 26 septembre à 18 Heures. Le directeur d'école sera prévenu et devra motiver les raisons de cet emploi.

## **REVISION DU PLU**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Préfet qui notifie à la commune l'incompatibilité de son PLU avec le Schéma de cohérence territorial.

Il demande à la commune de mettre en œuvre la révision du PLU le plus rapidement possible.

Du fait de la complexité du dossier Monsieur Grandjean informe le conseil qu'il a pris contact avec Monsieur Fabrizzio qui se déplacera en Mairie pour expliquer les différents points d'incompatibilité.

En tout état de cause, la commune devra prendre un urbaniste pour traiter le dossier. C'est un coût supplémentaire à prévoir au budget 2012.

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

Remboursement Sinistres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'encaisser les chèques ci-après en remboursement de sinistres :

-Chèque d'un montant de 1303,64 Euros de Groupama - Barrières

-Chèque d'un montant de 263.75 Euros de la Mae- Porte toilettes WC Ecole primaire

-Chèque d'un montant de 7,88 Euros de SDEI –Trop payé

## **CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNE DE MARLIEUX ET LE CDAR**

La Commune de Marlieux souhaite mettre en œuvre en partenariat avec un opérateur spécialisé une opération permettant sur un bâtiment communal (Chasse et pêche) de développer l'habitat collectif ; de mettre en valeur des espaces publics et la réouverture d'un commerce de proximité (Restaurant).

Une assistance technique sera apportée à la commune de Marlieux par le CDAR , ce dernier sera rémunéré par une somme forfaitaire et égale à 3367 Euros HT tous frais compris.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **décide** de signer cette convention d'assistance technique avec le CDAR et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

## **TRAVAUX AMENAGEMENT CŒUR DE VILLAGE PHASE 3**

Suite à la réunion du 21 juillet 2011 en mairie, le cabinet MEGARD a transmis au conseil général de l'Ain les plans modifiés de la phase 3 de la restructuration du cœur du village sur les RD 7, 26,27 et RD90.S'agissant de travaux situés dans l'emprise du domaine public routier départemental, il convient d'établir une convention précisant les engagements respectifs entre les deux collectivités vis-à-vis de ce projet d'aménagement.Le Maire demande au conseil de se prononcer au sujet de cette convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **accepte** la convention avec le Département de l'Ain et **autorise** le Maire à signer cette convention.

## **Fosse CURTET**

La Commune de Marlieux a réalisé en 2004, un zonage d'assainissement qui a permis la programmation des travaux afin d'améliorer le fonctionnement du couple réseau/ station d'épuration.

En 2012 , il a été programmé l'aménagement du fossé Curtet et l'objet de ces travaux sera de collecter les eaux pluviales en particulier agricoles des parcelles situées en amont du village coté nord

L'évaluation des travaux s'élève à 113 147,58 EurosTTC . Un dossier a été envoyé au Syndicat de la Veyle Vivante pour étude et demande de subvention.

## **MARPA**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Grandjean

Ce dernier explique que malheureusement la commune n'a pas bénéficié de l'effet crise et le coût sera plus élevé que prévu ceci d'autant plus que la réalisation d'un chauffage par géothermie va entraîner un surcoût très important.

L'association en collaboration avec l'architecte met tout en œuvre pour trouver des économies.

La CCCD a voté une subvention de 180 000,00 Euros pour la MARPA de Marlieux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré laisse la taxe de raccordement à l'égout à 2700,00 Euros par appartement. Dynacité sera prévenu. Un devis pour une borne à incendie supplémentaire a été demandé à la SDEI pour la MARPA. .

## **PROJET SNCF EPF**

Le géomètre vient de faire parvenir en Mairie un relevé de la parcelle du parking SNCF. Plan transmis au service compétent de RFF

Monsieur le Maire propose de faire financer le projet par EPF de la même façon que Chasse et Pêche .

A l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition. Un dossier devra être envoyé à EPF avant le 11 novembre prochain.

## **-STATION d'EPURATION**

Une réunion a eu lieu début septembre avec tous les acteurs concernant cette affaire

Le dossier avance

## **DEVIS**

-Monsieur le Maire donne lecture du devis d'un montant de 1377,79 euros de l'entreprise JENTELLET pour la peinture des bandeaux de l'école primaire.



